



# LUDOTHÈQUE LUAPE - RÈGLEMENT GÉNÉRAL

## 1. INTRODUCTION

Luape (Ludothèque Adaptée pour Enfants et adultes en situation de handicap et ouverte à tous) est une association sans but lucratif. Ses projets et actions sont centrés sur : le jeu ou le jouet adapté et accessible à tous. Ses buts sont :

- la promotion de l'activité ludique,
- le plaisir par le jeu,
- de favoriser la rencontre inclusive à travers le jeu.

Luape est animée par une équipe de professionnels, elle offre à tout individu qui le souhaite un conseil personnalisé, un service de location de jeux et des espaces pour jouer sur place. Elle propose également des activités complémentaires : d'animations de séances jeux et de formation.

Luape est adaptée pour l'accueil de toutes personnes en situation de handicap, que ce soient des groupes ou des particuliers. La ludothèque propose des animations et un catalogue de jeux spécialisés pour un public en situation de handicap.

La ludothèque se situe dans le parc Parmentier à Woluwe-St-Pierre. Elle est subsidiée par la section ludothèque de la COCOF, par MARIBEL et par le service PHARE. Elle est soutenue par la commune de WOLUWE-ST-PIERRE et le KIWANIS.

## 2. LA LUDOTHÈQUE

### 2.1 Accès à la ludothèque

L'accès à la ludothèque implique d'être membre. Lors de l'inscription une carte de membre est délivrée, celle-ci est familiale et nominative.

En cas de perte de la carte de membre, son remplacement s'élève à 5€. La ludothèque est accessible à tous mais l'équipe de Luape se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne n'adhérant pas à ce règlement.

L'inscription est immédiate sous réserve de la remise du formulaire d'inscription et du paiement de l'adhésion. La validité de celle-ci est de un an et le renouvellement est soumis aux mêmes règles que la première inscription. Seule une personne majeure peut souscrire un abonnement à Luape.

### 2.2 La responsabilité du membre au sein de la ludothèque

L'accès à la ludothèque étant libre, le personnel ne peut assumer la responsabilité de garde d'enfants et ne peut donc, en aucun cas, être tenu pour responsable.

Les parents ou le responsable légal restent entièrement responsables du comportement des mineurs qui fréquentent la ludothèque.

### 2.3 Les données des membres

Les données de nos membres, récoltées lors de l'inscription, sont destinées à l'usage exclusif de Luape. Celles-ci sont utilisées afin de pouvoir communiquer avec nos membres. Ces données sont protégées par le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Nos données se doivent d'être tenues à jour, dès lors tout changement de coordonnées doit être signalé au plus tôt.

Si un membre ne désire plus fréquenter la ludothèque, il doit restituer la totalité des jeux empruntés et s'acquitter des éventuelles sommes dues. Avec son accord, son inscription sera alors suspendue. Aucun remboursement, même partiel de l'adhésion n'est possible.

## 2.4 Les horaires

Luape est ouverte au public lors des permanences :

- les lundis de 9h à 12h.
- les mercredis de 13h30 à 17h.
- les vendredis de 14h à 18h.
- les samedis de 10h à 12h30.

Pour les institutions, les groupes, les séances de groupe et les professionnels, les visites et séances se font sur rendez-vous pendant la semaine, en dehors des permanences entre 9h et 17h.

## 3. LES CONDITIONS DE LOCATION

### 3.1 Les locations

La location de jeux est nominative, sur présentation de la carte de membre et moyennant le paiement du tarif de location correspondant (voir article 3.4 Les tarifs de location).

Les locations ne sont possibles que si le membre est en ordre de cotisation d'abonnement et que celui-ci n'a pas de locations impayées. Lorsqu'il emprunte les jeux, le membre règle directement le prix de la location.

### 3.2 Les abonnements

Luape propose deux abonnements annuels aux particuliers :

- L'abonnement annuel à 10,00 € permet au membre la location de 2 jeux pour une durée de 2 semaines.
- L'abonnement annuel à 20,00 € permet au membre la location de 4 jeux pour une durée de 2 semaines.
- L'abonnement annuel à 50,00 € permet au membre la location de 8 jeux pour une durée de 2 semaines. Cet abonnement donne également accès à la location des jeux adaptés.

### 3.3 Les locations exceptionnelles

La ludothèque propose un service de location exceptionnelle selon un tarif spécifique et la remise d'une caution. Les personnes bénéficiant de ce service sont tenues d'appliquer ce même règlement.

- L'offre à 20,00 € permet la location de 8 jeux pour une durée d'une semaine.

L'emprunteur devra également s'acquitter du tarif de location spécifique de chaque jeu loué (voir 3.4 Les tarifs de location). Le dépôt de caution est de 100,00 € et cette caution lui sera rendue lors du retour des jeux et après vérification.

### 3.4 Les tarifs de location

Luape propose à la location des jeux aux tarifs variant de 1 € à 10 € selon le prix d'achat du jeu et sa rareté.

*<sup>(1)</sup> Les jeux électroniques peuvent être loués avec ou sans piles. La location des piles implique un supplément au prix de la location.*

### 3.5 La durée des locations

La durée du prêt est fixée à deux semaines pour les membres et à une semaine pour les locations exceptionnelles.

La location d'un jeu est renouvelable une seule fois moyennant le paiement d'une location classique (excepté les locations exceptionnelles). Le membre devra informer Luape par téléphone au **02 772 75 25** ou par mail [info@luape.org](mailto:info@luape.org) avant la date initiale du retour de prêt. Le prêt est prolongé de 2 semaines supplémentaires et le paiement de la prolongation de la location se fait au retour du jeu.

Les membres sont tenus de rapporter les jeux empruntés dans les délais impartis sans avertissement préalable. En cas de doute, il est possible de téléphoner pendant les heures d'ouverture.

### 3.6 Les retards

En cas de retard dans la restitution des jeux, une participation forfaitaire par jour de retard et par jeu sera demandée. Cette amende dépendra du prix de location du ou des jeux empruntés :

Location jeu standard (1,00 €)	0,20 € / jour
Location d'un jeu électronique (1,50 €)	0,30 € / jour
Location d'un jeu dont la valeur d'achat est supérieure à 100,00 € (2,00 €)	0,40 € / jour
Location d'un jeu dont la valeur d'achat est supérieure à 200,00 € (2,50 €)	0,50 € / jour
Location d'un jeu dont la valeur d'achat est supérieure à 300,00 € (5,00 €)	1,00 € / jour
Location d'un jeu dont la valeur d'achat est supérieure à 1.000,00 € (7,50 €)	1,50€ / jour
Location d'un jeu dont la valeur d'achat est supérieure à 1.000,00 € (7,50 €)	1,50€ / jour

Lorsqu'après l'envoi du troisième rappel, la restitution des jeux n'est pas faite Luape envoie à l'emprunteur une note de débit correspondant au prix d'achat, valeur à neuf, du jeu ou jouet emprunté. Le non-paiement des pénalités dans un délai de 30 jours autorise Luape, après avertissement par écrit, à suspendre le prêt et l'accès aux services.

### 3.7 Les réservations

Les membres peuvent réserver des jeux. Le nombre de réservations possibles simultanément est identique au nombre de locations possibles en fonction du type d'abonnement.

Pour ce faire, le membre communique à Luape par mail ou par téléphone : les jeux qu'il désire emprunter ainsi que la date de retrait souhaitée. L'emprunteur est tenu de prévenir la ludothèque en cas d'empêchement. Si le membre ne se présente pas lors de la date du retrait, les jeux réservés seront remis en disponibilité.

### 3.8 La responsabilité du membre du matériel loué

Les locations sont nominales et sous la responsabilité du membre emprunteur, même si le matériel loué est remis à une tierce personne, il va de même en ce qui concerne le retour des jeux. Le membre est tenu de retourner le matériel loué :

- complet,
- propre
- et dans l'état initial.

### 3.9 Les destructions, dégradations ou pertes de pièce(s)

Les jeux disponibles à Luape sont en état d'usage et complets. L'emprunteur peut vérifier l'état du jeu au moment de la location.

Lors du retour des jeux, le personnel de Luape vérifie l'état et le contenu du jeu en présence du membre.

Tout jeu retourné : incomplet, sale ou en mauvais état devra être reloué pour que l'emprunteur puisse régler le problème constaté.

Si le problème ne peut être réglé par le membre, le jeu devra être remplacé ou remboursé, partiellement ou en totalité. Une amende forfaitaire est fixée à 5 € pour une pièce perdue ou cassée, et seulement dans le cas où le jeu reste utilisable malgré la pièce en moins et/ou si la ludothèque est en possession d'une pièce de remplacement. Ces 5 € seront restitués si le problème est résolu endéans un mois (en date du retour du jeu concerné).

Dans le cas contraire, l'emprunteur devra rembourser la pièce manquante (si disponible à l'achat) ou la totalité du jeu.

En cas de récidive, le membre peut perdre son droit de prêt de façon provisoire ou définitive.

Il est demandé aux membres de n'effectuer aucune réparation sur les documents (pas de scotch, notamment), mais de signaler les anomalies constatées.

Les parents et/ou adultes accompagnateurs sont responsables des jeux prêtés aux enfants.

## 4. LE JEU SUR PLACE

Le jeu sur place est réservé à nos membres emprunteurs, lors d'une visite avec un emprunt effectif.

La ludothèque est un espace collectif, chaque personne doit y trouver sa place, il convient donc de :

- **Respecter le jeu des autres :**  
Les plus grands font attention aux plus petits, les plus jeunes ne dérangent pas les plus grands. Toutes les personnes présentes jouent calmement, ne courent pas, ne crient pas et emploient un langage correct. Les téléphones portables restent en mode silencieux.
- **Respecter l'intégrité du matériel (jeux, jouets, mobilier) :**  
Respecter l'utilisation des jeux et jouets. Chaque jeu doit être rangé après utilisation, à l'endroit initial.
- **Respecter le lieu et les consignes d'hygiène et de sécurité :**  
S'abstenir de toute consommation de denrées alimentaires et de boissons ; dans certains espaces, il faut être déchaussés ; les objets personnels ne doivent pas empiéter sur les

espaces de jeux et de circulation ; les animaux, les vélos et autres objets encombrants, ne sont pas admis. Un porte-manteau est disponible à l'entrée.

**Le personnel de Luape** est présent dans les espaces de jeu pour accueillir, orienter, conseiller et aider à la mise en jeu, non pour garder les enfants. Il est garant du bon fonctionnement du lieu et est habilité à intervenir à tout moment, pour demander aux personnes qui oublieraient le respect du règlement. Cette intervention peut aller jusqu'à leur exclusion momentanée.

La ludothèque ne peut être tenue pour responsable des vols et dégradations d'objets personnels qui pourraient y être commis. Il est recommandé de prendre les précautions d'usage et de ne pas laisser d'affaires sans surveillance.

Le personnel de la ludothèque est chargé de l'application du présent règlement. Toute personne qui pénètre dans la ludothèque s'engage à le respecter.

Les ludothécaires peuvent aussi demander à une personne dont le comportement serait contraire au présent règlement ou gênant pour les autres, de quitter temporairement les lieux.

#### 4.1 Pour les particuliers

Le jeu sur place est possible durant les permanences du mercredi après-midi et du samedi matin (réservé aux membres emprunteurs).

#### 4.2 Pour les séances individuelles et les groupes exceptionnels

Les visites de groupe se font uniquement sur rendez-vous auprès de la ludothèque en fonction des capacités d'accueil. Les groupes doivent être accompagnés par une personne responsable qui s'engage à faire respecter l'ensemble du présent règlement. Un nombre minimal de personnes encadrant le groupe est demandé. Des séances de jeu exceptionnelles peuvent être organisées, hors permanences, à la ludothèque et sont réservées aux personnes en situation de handicap. Une séance de jeu à Luape dure une heure et la plage horaire de chaque groupe est déterminée par les responsables de ludothèque.

## 5. APPLICATION DU RÈGLEMENT

Les membres s'engagent à ne faire qu'un usage strictement privé des documents empruntés. Aucune copie ne peut être faite et aucune diffusion publique des œuvres fixée sur cd, cd-rom ou dvd ne peut être faite. La ludothèque est déchargée de toute responsabilité en cas d'infraction à ces règles.

Le règlement est disponible et visible dans les locaux. Toute personne pénétrant dans la ludothèque est censée le connaître et le respecter.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de Luape et m'engage à en respecter les différentes dispositions.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature

## 6. ANNEXE

### 6.1 L'accueil de groupe spécialisé

Des séances de jeu sont proposées aux groupes d'adultes ou d'enfants issus de centres ou d'écoles spécialisées. Une séance de jeu à Luape dure une à deux heures et demande une inscription sur notre agenda en ligne pour sélectionner la plage horaire désirée.

Ces séances ont pour but de :

- Faire découvrir différents jeux au travers d'animations :
  - en animant des jeux collectifs
  - ou en recherchant des jeux en fonction des spécificités de chaque bénéficiaire
- Présenter les adaptations que l'on peut faire avec les jeux
- Animer des séances sur des thématiques particulières :
  - à finalité pédagogique : alimentation, couleur, chiffre...
  - musique et karaoké...
  - jeux libres
  - à thème : construction, carnaval, Halloween...
- Conseil dans le choix des jeux pour l'emprunt

### 6.2 Inscriptions

Les groupes souhaitant bénéficier de séances de jeu doivent s'inscrire via l'agenda en ligne <https://calendly.com/info-45604>.

La plage horaire de chaque groupe est déterminée lors de l'inscription et confirmé automatiquement par le site. Luape enverra ensuite une facture pour l'animation.

Un responsable de groupe doit être nommé par l'institution et pour être la personne de référence auprès de Luape. Idéalement, cette personne accompagnera le groupe lors de séance(s) de jeu à Luape.

Il est demandé à l'institution, le centre ou l'école de régler la facture avant la séance.

### 6.3 Les tarifs

Luape propose plusieurs formules :

- La séance de groupe d'une heure pour un groupe d'adultes à 30 €
- La séance de groupe d'une heure pour un groupe d'enfants à 25 €
- La séance de groupe de deux heures pour un groupe d'adultes à 50 €
- La séance de groupe de deux heures pour un groupe d'enfants à 40 €

### 6.4 Participation et présence

Les groupes sont tenus d'être ponctuels pour leurs séances de jeu. La séance dure une heure (accueil, animation, choix, location et paiement des jeux).

En cas d'absence, le responsable est tenu de prévenir la ludothèque 72h à l'avance. En cas de non-annulation dans les temps impartis, la séance sera due.

## 6.5 Groupes

Luape peut accueillir des groupes constitués de maximum :

- 10 personnes, pour les enfants, accompagnateurs non-compris. Cependant, le maximum de personnes autorisées à la ludothèque est limité à 15.
- 10 personnes, pour les adultes, accompagnateurs non-compris. Cependant, le maximum de personnes autorisées à la ludothèque est limité à 15.

## 6.6 Les besoins du groupe

Lors de l'inscription la personne de référence est invitée à communiquer le type d'animation souhaitée (lors de l'inscription sur notre agenda en ligne).

Les accompagnateurs/trices restent responsables de leur groupe tout au long de la séance. Il convient qu'il/elle soit attentive au bon déroulement de l'activité et à l'attitude des joueurs.

Le responsable est libre de participer ou non au jeu, cependant il doit rester au sein du groupe pour veiller sur celui-ci. En effet, il reste le spécialiste des besoins de ses bénéficiaires et doit pouvoir intervenir si besoin. Il est invité à garder toute distraction en dehors de l'espace jeu (smartphone, aparté entre accompagnateurs, ouverture des armoires...).

Pour ce faire : le conseil et la recherche de jeux pour l'emprunt ne peut donc pas se faire durant l'animation, sauf si un accompagnateur supervise le groupe et un second accompagnateur procède à la sélection du matériel emprunté.

## 6.7 Le rôle des animateurs de la ludothèque

Le ludothécaire animera la séance de jeu et veillera à la dynamique de groupe.

Il veillera également au respect des règles internes et communiquera avec le/la responsable du groupe.

Il accompagnera aussi dans le choix, le conseil et l'explication des jeux.



## Règlement général sur la protection des données

### 1. Politique de protection des données à caractère personnel

La ludothèque spécialisée Luape ASBL est attachée au respect de la vie privée et donc à la protection de vos données personnelles.

Il s'agit des données qui permettent à vous identifier directement ou indirectement, par exemple : votre prénom, votre nom et votre adresse mail.

Sur notre site internet, la collecte de données a lieu :

- Lorsque vous prenez contact avec nous via l'onglet contact.

### 2. Quelles sont les données à caractère personnel que nous collectons via notre site web ?

Par les messages transmis par e-mail :

- Votre adresse mail et les données que vous encoderez dans le message électronique.

### 3. Bases juridiques et finalités des traitements

Vos données personnelles sont protégées conformément au règlement européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (entrée en application le 25 mai 2018) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Des données personnelles sont collectées et traitées afin de :

- de gérer et fournir le service que vous demandez;
- de répondre à la demande que vous avez introduite;
- de permettre à la ludothèque spécialisée Luape ASBL de répondre à vos demandes et de vous informer.

### 4. Sécurité

La ludothèque spécialisée Luape ASBL garantit la sécurité (intégrité et confidentialité) de vos données personnelles. Elles sont protégées notamment contre l'accès non autorisée, l'utilisation illégitime, la perte et des modifications non autorisées.

Pour cela, nous utilisons des techniques et des procédures de sécurisation que nous ne détaillons pas sur cette page pour des raisons de sécurité.

Sachez, toutefois, que sur les plans physique, technique et organisationnel, les mesures appropriées sont prises afin de garantir un niveau de sécurité adapté aux risques.

### 5. Droit d'accès, de rectification, d'opposition et effacement

Vous avez des droits concernant les données personnelles que nous utilisons : accès, rectification, opposition et effacement.

Votre demande sera traitée dans les 30 jours calendrier. Si celle-ci est complexe ou que nos services font face à un grand nombre de demandes, ce délai sera prolongé de 60 jours.

Pour exercer vos droits, adressez-nous un courrier ou un courrier électronique à notre responsable administratif, accompagné de votre titre d'identité comportant votre signature :

Luape ASBL  
À l'attention du responsable administratif  
Avenue Edmond Parmentier 19, 1150 Bruxelles  
e-mail : info@luape.org

### 6. Réclamations

Si vous estimez que la ludothèque spécialisée Luape ASBL n'a pas traité vos données personnelles conformément aux réglementations en vigueur, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données :

Autorité de protection des données  
Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles  
e-mail : commission@privacycommission.be

### 7. Contact

Pour toute demande d'information concernant notre politique de protection de données, contactez notre service d'informations :

Luape ASBL  
02 772 75 25  
e-mail : info@luape.org

